



## STATUT DU DEVELOPPEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LES OISEAUX MARINS ET LES REQUINS

PREPARE PAR: SECRETARIAT DE LA CTOI, 7 NOVEMBRE 2011

### OBJECTIF

Fournir au Comité Scientifique une opportunité de mettre à jour et de commenter sur l'état actuel de développement et de mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux pour les oiseaux marins et les requins de chaque CPC.

### CONTEXTE

En 1999, les pays membres de l'Organisation pour l'Agriculture de l'Alimentation des Nations Unies (OAA) ont développé un Plan d'Action International pour la Conservation et la Gestion des requins (PAI-requins, OAA 1999).

The PAI-requins suggère que les membres développent un Plan d'Action National si leurs navires pratiquent des activités de pêche ciblant les requins ou s'ils capturent régulièrement des requins dans des pêcheries ciblant d'autres espèces.

Le PAI-requins (OAA, 1999) a pour but « d'assurer la conservation et la gestion des requins et l'utilisation durable à long terme des stocks » et prescrit les objectifs suivants:

- Faire en sorte que les captures de requins, ciblées ou non ciblées, répondent aux critères de durabilité
- Évaluer les menaces contre les populations de requins, déterminer et protéger les habitats critiques et appliquer des stratégies d'exploitation compatibles avec les principes de la durabilité biologique et de l'utilisation économique rationnelle à long terme des stocks
- Identifier plus particulièrement les stocks de requins vulnérables et menacés et leur accorder une attention spéciale
- Améliorer ou établir un cadre pour la mise en place et la coordination d'un processus efficace de consultation de toutes les parties prenantes dans les initiatives de recherche, de gestion et de sensibilisation aux niveaux national et international
- Réduire au minimum les prises accidentelles inutilisées de requins
- Contribuer à la protection de la diversité biologique et de la structure et des fonctions des écosystèmes
- Réduire au minimum le gaspillage et les rejets lors de la pêche au requin, conformément aux dispositions du paragraphe 7.2.2.g du Code de conduite pour une pêche responsable (en exigeant par exemple que ne soient pas rejetés les requins amputés de leurs ailerons)
- Encourager l'utilisation de la masse intégrale des requins pêchés
- Améliorer la collecte de données sur les captures et débarquements par espèces et la surveillance des pêcheries de requins
- Faciliter la recherche et la communication de données biologiques et commerciales par espèce

Le PAI-requins requiert que chaque nation membre qui capture des requins dans ses pêcheries prépare un rapport d'évaluation sur les requins (RER) qui aurait pour but d'identifier les questions de conservation, gestion et autres en association avec les captures de requins. Si nécessaire, ces questions peuvent être adressées dans un PAN-requins. Le RER doit être mis à jour régulièrement afin de faire état de l'état des stocks de requins, des évaluations été réalisées pour identifier les lacunes dans les connaissances. Les PAN-requins requiert la collecte et la compilation des données à une résolution appropriée, y compris *inter alia* les données commerciales et les données menant à l'amélioration de l'identification et, finalement, des indices d'abondances.

La collecte des données sur les requins collectées par les CPC de la CTOI pour les stocks de requins trans-frontaliers, hautement migrateurs et de haute-mer doit se faire à travers une collaboration internationale et des systèmes de partage des données, et toutes les données sur les requins devraient être mise à la disposition des organisations des pêches régionales et sous-régionales, et de la FAO (PAI-requins 1999).

## DISCUSSION

Lors de sa 13<sup>e</sup> Session en 2010, le Comité Scientifique (CS) a noté la recommandation du GTEPA au Secrétariat de développer un tableau soulignant les progrès des CPC dans le développement et la mise en œuvre des PAN, et que ce tableau soit fourni lors de la réunion. Le Secrétariat n'a alors pu obtenir une mise à jour que d'un petit nombre de CPC, et le CS a recommandé

«..... aux CPC restants de fournir des mises à jour sur l'avancement de l'élaboration ou de la mise en place de leur PAN-requins lors du GTEPA en 2011» (para. 72)

et a noté

«..... que 4 CPC avaient élaboré et mis en place un PAN-oiseaux marins et que 1 autre est en cours de finalisation de son PAN-oiseaux marins» (para. 99),

En août 2011, le Secrétariat a circulé le tableau adopté par la Comité Scientifique pour commentaire et mise à jour par chacune des 32 CPC (29 Membres et 3 Parties Coopérantes non-Contractantes). Des commentaires et mises à jours ont été reçus de 20 CPC avant la réunion du GTEPA en Octobre et ont été incorporé dans un tableau mis à jour pour considération des participants au GTEPA.

Le GTEPA a alors recommandé :

« Considérant que la FAO a préparé en 2009 des lignes directrices sur les meilleures pratiques permettant de réduire les prises accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries de captures, en support de l'IPOA-Oiseaux de mer, le GTEPA **RECOMMANDE** que les CPC utilisent ces lignes directrices pour passer en revue immédiatement les prises accessoires des pêcheries palangrières, de chalut et de senne sous leur juridiction, ainsi que pour élaborer, si approprié, leurs PAN-Oiseaux de mer pour les pêcheries présentant des problèmes de prises accessoires d'oiseaux de mer. » (para.79)

« Le GTEPA **A PRIS NOTE** de l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux pour les requins tel que fourni en Annexe X et **RECOMMANDE** que toutes les CPC ne disposant pas d'un PAN-Requins accélèrent leur élaboration et leur mise en œuvre et en fasse rapport au GTEPA de 2012. Le GTEPA rappelle que les PAN-Requins constituent un cadre permettant de faciliter l'estimation des captures de requins, d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures de gestion appropriées, ce qui devrait également améliorer la collecte des données sur les prises accessoires et la conformité aux résolutions de la CTOI. » (para.80)

L'Annexe X susmentionnée est fourni en annexe de ce document (Annexe A). Le texte en ROUGE n'a pas été mis à jour car les CPC en question n'ont pas répondu depuis la dernière du CS en décembre 2010.

## RECOMMANDATION/S

Que le Comité Scientifique **NOTE** le statut actuel du développement et de la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux pour les requins et les oiseaux de mer par chaque CPC.

## ANNEXE

**Annexe A:** Statut du développement et de la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux pour les requins et les oiseaux de mer.

FAO 1999. [Le plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins](#). Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation des Nations Unies, Rome.

## ANNEXE A

## PROGRES DANS LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DES PAN-REQUINS ET OISEAUX MARINS

CPC	Requins	Date de mise en œuvre	Oiseaux marins	Date de mise en œuvre	Commentaires
<b>MEMBERS</b>					
Australie		14-avr-2004		2006	Requins: le 2 <sup>nd</sup> PAN-requins doit être publié fin 2011. Oiseaux marins: Plan de réduction de menaces en revue (palangre seulement). Pas de plan pour la senne et autres engins.
Belize					Requins: aucune information reçue au Secrétariat. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Chine		–		–	Requins: le développement n'a pas commencé. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé.
–Taiwan, Chine		Mai 2006		mai 2006	Requins: Aucune révision prévue pour le moment. Oiseaux marins: Aucune révision prévue pour le moment.
Comores		–		–	Requins: le développement n'a pas commencé. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé.
Erythrée					Requins: aucune information reçue au Secrétariat. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Union Européenne		5 fév 2009		–	Requins: approuvé le 05-fév-2009 et en mise en œuvre. Oiseaux marins: en phase de finalisation pour adoption au court du dernier trimestre 2011.
France (territoires)					Requins: approuvé le 05-fév-2009 mais pas encore mis en œuvre. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Guinée					Requins: aucune information reçue au Secrétariat. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Inde					Requins: en rédaction avec le support du BOBP-IGO Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
Indonésie		–		–	Requins: les directives pour le PAN ont été développées et rendues accessibles au public pour commentaires des acteurs en 2010 (financé par ACIAR Australie—DGCF). Formation en 2011, dont collecte des données pour les requins basé sur les formulaires standards pour les données statistiques (par DGCF (financé par ACIAR Australie)). Mise en œuvre fin 2011/début 2012. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé.
Iran, R.I.		–		–	Requins: a communiqué à toutes les coopératives de pêches les résolutions de la CTOI sur les requins. A mis en place une prohibition de la rétention de requins vivants. Oiseaux marins: l'Iran a déterminé que les interactions avec les oiseaux marins n'étaient pas un problème pour leur flotte, n'étant constitué que de fileyeurs..

<b>Japon</b>		03-déc-2009		03-dec-2009	Requins: le rapport d'évaluation du PAN-requins soumis au COFI en jan.2011 Oiseaux marins: le rapport de mise en œuvre du PAN-oiseaux marins soumis au COFI en jan.2011.
<b>Kenya</b>					Requins: le développement n'a pas commencé. Prévu pour 2012. Les requins sont considérés comme des espèces cibles par le Kenya. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé. Prévu pour 2012. Le Kenya a un seul palangrier ciblant l'espadon et aucune interaction avec les oiseaux marins n'a été rapporté au jour d'aujourd'hui..
<b>Corée, République de</b>		–		–	Requins: approuvé le 18/08/2011 mais pas encore mis en œuvre. Oiseaux marins: début du développement.
<b>Madagascar</b>		–		–	Requins: le développement n'a pas commencé. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé. Note: un système de contrôle des pêcheries est en place afin d'assurer l'application des mesures de conservation et de gestion de la CTOI vis à vis des requins et oiseaux marins par les navires de pêche.
<b>Malaisie</b>		2006			<b>Requins: aucune mise à jour reçue au Secrétariat.</b> <b>Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.</b>
<b>Maldives, République des</b>					Requins: PAN formulé et doit être discuté avec les acteurs en novembre 2011. Interdiction de la pêche au requin le 15 mars 2010 basé sur un avis scientifique. Le gouvernement a dépensé ~US\$5 millions pour racheter les engins de pêche aux pêcheurs maldiviens. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé.
<b>Maurice</b>					Requins: actuellement en rédaction. Oiseaux marins: la rédaction commencera après la finalisation du PAN-requins. En même temps, il a été demandé aux entreprises de pêche de mettre en œuvre les mesures de mitigation fournies dans les résolutions de la CTOI.
<b>Oman, Sultanat d'</b>					<b>Requins: aucune information reçue au Secrétariat.</b> <b>Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.</b>
<b>Pakistan</b>					<b>Requins: aucune information reçue au Secrétariat.</b> <b>Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.</b>
<b>Philippines</b>		Sept. 2009		–	Requins: en revue périodique. Les captures de requins pour 2010 ont été fournies au Secrétariat. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé. Aucune interaction enregistrée.
<b>Seychelles, République des</b>		Avr-2007		–	Requins: le PAN-requins doit être revu en 2012. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé.
<b>Sierra Leone</b>					<b>Requins: aucune information reçue au Secrétariat.</b> <b>Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.</b>
<b>Sri Lanka</b>					<b>Requins: aucune information reçue au Secrétariat.</b> <b>Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.</b>
<b>Soudan</b>					<b>Requins: aucune information reçue au Secrétariat.</b> <b>Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.</b>
<b>Tanzanie, Rep.U de</b>		–		–	Requins: les discussions initiales ont débuté. Oiseaux marins: les discussions initiales ont débuté. Note: les termes et les conditions pour la protection des requins et des oiseaux de mer sont contenus dans les licences de pêche.

<b>Thaïlande</b>		23-nov-2005		–	Requins: Aucune révision prévue pour le moment. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé.
<b>Royaume Uni</b>		–		–	Les eaux des Chagos sont une AMP fermée à la pêche sauf pour les pêcheurs sportifs autour de Diego Garcia. Le Section 7 (10) (e) de l'Ordonnance des Pêches (Conservation et Gestion) of the Fisheries (Conservation and Management) fait référence à la pêche sportive et requiert que les requins soient relâchés vivants.
<b>Vanuatu</b>					Requins: aucune information reçue au Secrétariat. Oiseaux marins: aucune information reçue au Secrétariat.
<b>PARTIES COOPÉRANTES NON-CONTRACTANTES</b>					
<b>Mozambique</b>		–		–	Requins: le développement n'a pas commencé. Oiseaux marins: le développement n'a pas commencé.
<b>Sénégal</b>		25-sept-2006		–	Requins: La Commission sous-régionale des pêche supporte le développement d'un PAN-requins pour le Sénégal en 2005. Les autres activités conduites comprennent l'organisation de consultations avec l'industrie, des recherches sur la biologie des requins ainsi que des études socio-économiques sur les pêcheries de requins. Le PAN est actuellement en révision. Des propositions sont faites pour l'inclusion d'une taille de maille minimum, d'une taille minimum pour les requins et d'une interdiction du « finning ». Oiseaux marins: la nécessité d'un PAN-oiseaux marins n'a pas encore été évaluée.
<b>Afrique du Sud, Rép. d</b>		–		2008	Requins: en rédaction. Oiseaux marins: pas de révision pour le moment.

<b>Clé de couleurs</b>	
PAN complété	
Rédaction en finalisation	
Rédaction débutée	
Non débuté	